



Le soussigné Vizier Henri Joseph  
Professeur agrégé à la Faculté de droit de  
Bordeaux, actuellement en résidence à  
Aurillac (Cantal) a l'honneur de prier  
monsieur le Préfet du Cantal de vouloir  
bien lui délivrer un passeport à  
destination de la Suisse, pour voyage  
à Fribourg.

H. VIZIER

Pris au nom et à l'ordre de  
le Préfet du Cantal, avec  
avis favorable

arrive le 14 Août 1920  
Le commissaire de Police

